

Date de convocation : 25 Février 2026

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six le six du mois de mars à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique, DÉGAND Nathalie

Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel,

Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

N° 10 060326

OBJET : Adoption du budget primitif assainissement collectif 2026 de SAINT APPOLINARD

Le conseil municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2026 ; qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 78 391.00 €
Investissement : 214 934.38 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260306-10060326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/03/2026
Publication : 25/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ADOpte le budget primitif assainissement collectif de l'exercice 2026 de la commune de SAINT APPOLINARD et vote les crédits qui y sont inscrits ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance

Marie-Louise NAVEZ

Le Maire

Annick FLACHER

